

La DIRECCTE

les contacts

LA DIRECTION RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25 rue Borde - CS 10009

13285 Marseille cedex 8

Tél : 04 86 67 32 00 / paca.direction@direccte.gouv.fr

LES 6 UNITÉS DÉPARTEMENTALES

Unité départementale des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Centre Administratif Romieu

Rue Pasteur - 04000 Dignes-les-Bains

Tél. : 04 92 30 21 50 / Fax : 04 92 31 43 32

Unité départementale des Hautes-Alpes (05)

Centre Administratif Desmichels

BP 129 - 05000 Gap

Tél. : 04 92 52 17 03 / Fax : 04 92 52 22 54

Unité départementale des Alpes-Maritimes (06)

Immeuble Porte de l'Arénas - Entrée B (3^{ème} étage) - 455 Promenade des Anglais

CS 43311 - 06206 Nice cedex 3

Tél. : 04 93 72 76 00 / Fax : 04 93 83 66 90

Unité départementale des Bouches-du-Rhône (13)

• Marseille :

55, boulevard Périer - 13415 Marseille Cedex 20

Tél. 04 91 57 96 00 / Tél. 04 88 77 88 77* / Fax : 04 91 53 78 95

• Aix-en-Provence :

Le Pilon du Roy - Bât. B - Rue Pierre Berthier - 13290 Les Milles

Tél. 04 42 39 56 00 / Tél. 04 88 77 88 77* / Fax : 04 42 39 56 01

Unité départementale du Var (83)

177 Bd Charles Barnier

BP 131 - 83071 Toulon cedex

Tél : 04 94 09 64 00 / Fax : 04 94 22 18 14

Unité départementale de Vaucluse (84)

Adresse postale : LES SERVICES DE L'ETAT EN VAUCLUSE

DIRECCTE PACA - UT de Vaucluse

84905 Avignon cedex 9

Réception du public : 6 rue Jean Althen - 84000 AVIGNON

Tél : 04 90 14 75 00 / Fax : 04 90 14 75 50

www.paca.direccte.gouv.fr

Service de renseignement du public par téléphone :
39 39 Allô Service Public / 0,06€/min. en moyenne en France

La DIRECCTE

Provence-Alpes-Côte d'Azur

en quelques mots

Un service public de l'Etat en région
tourné vers les entreprises et les acteurs socio-économiques

qu'est-ce que la DIRECCTE ?

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi regroupe depuis 2010 en une administration régionale unique **8 directions ou services de l'Etat**, issus du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé :

- La direction régionale et les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP) qui ont intégré depuis janvier 2009 les services de l'inspection du travail des transports, de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole, et de l'inspection du travail des affaires maritimes.

- La direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF),
- Les services de développement économique et de métrologie de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE),
- La direction régionale du commerce extérieur (DRCE),
- La délégation régionale au tourisme (DRT),
- Le service du délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA),
- Le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE).

la DIRECCTE pourquoi ?

Issue de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la DIRECCTE est une **direction régionale placée auprès du Préfet de région** pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. Elle propose à l'usager une organisation régionalisée, plus simple et plus lisible.

• Un interlocuteur unique

La DIRECCTE est désormais **l'interlocuteur économique et social unique** des entreprises et des acteurs socio-économiques : chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

• Une intervention cohérente

La DIRECCTE est **présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution** : elle accompagne leur création, leur développement et les aide à gérer leurs ressources humaines et leurs compétences.

• Une performance accrue

La Direccte propose aux entreprises et aux acteurs de la région **un service global, continu, accessible et efficace.**

la DIRECCTE quelle organisation ?

> **La DIRECCTE est composée d'un échelon régional structuré en 3 pôles :**

• Pôle Entreprises, Emploi et Economie

Ce pôle est chargé de :

- soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises ;
- développer les compétences des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi ;
- anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail.

• Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie

Ce pôle est chargé de :

- assurer, participer, contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché, en détectant les pratiques susceptibles d'altérer le jeu de la concurrence (ententes, abus de domination, déséquilibre des relations inter-entreprises, etc.).
- assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs ;
- veiller au respect de la législation et de la réglementation en matière de métrologie légale (instruments de mesures).

• Pôle Politique du Travail

Ce pôle est chargé de :

- Contrôler le respect du droit du travail dans les entreprises
- Promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail
- Prévenir les risques professionnels
- Développer le dialogue social dans les territoires et les entreprises
- Assurer la veille et le suivi des relations individuelles et collectives de travail

> **La DIRECCTE dispose d'implantations départementales au plus près des usagers :**

Ces unités départementales font partie intégrante de la Direccte. Elles constituent le **niveau de proximité** de la direction régionale pour les missions de contrôle de l'inspection du travail, la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi et l'appui au développement économique sur les territoires.

La DIRECCTE pilote également la politique de protection des consommateurs mise en œuvre par les **directions départementales de la protection des populations.**